

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4074 / 100617
Tesa SA, 1020 Renens
usinage, rectifiage, montage
besoin urgent
12 A
25.04.2004–25.04.2007 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 04-4077 / 100073
Sokymat SA, 1614 Granges (Veveyse)
ateliers de production automatisée (fabrication de micro-bobines)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
70 A
01.04.2004–01.04.2007 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4076 / 101445
Etre SA (Laboratoire OM), 1217 Meyrin
fabrications biotechnologiques (no.21) et pharmaceutiques (no.22), laboratoires
de contrôle, OM Pharma
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
17 A
18.04.2004–18.04.2007 (Renouvellement)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-3575 / 102052
Société générale d’affichage, 1701 Fribourg
affichage dans ou à proximité des gares de Lausanne, Genève, Winterthur,
Saint-Gall, Coire, Bâle, Lucerne, Lugano, Fribourg et Sion
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
34 A
11.01.2004–13.01.2007 (Renouvellement/modification)
- 03-3624 / 100459
Infré SA, 1800 Vevey
ligne de fabrication de thé sans caféine
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 A
05.01.2004–05.01.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-3893 / 109055
Ducommun SA, 1024 Ecublens VD
pose d’autocollants sur les bus TL
besoins spéciaux de consommation
6 A
08.02.2004–08.02.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 03-3580 / 108984
Planzer Transports SA, 1131 Tolochenaz
chauffeurs véhicules légers – personnel des quais
besoins spéciaux de consommation
12 A
02.11.2003–04.11.2006 (Modification)
- 03-3763 / 101596
Filature de laines peignées d’Ajoie SA, 2942 Alle
atelier de filature
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
37 A
08.02.2004–12.02.2005 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l’art. 28 LTr
- 04-3971 / 101134
PX Précimet SA, 2304 La Chaux-de-Fonds
production
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 A
11.02.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de nuit (Art. 19 et 17 LTr)

- 03-3761 / 100561
Hilcona Gourmet SA, 1350 Orbe
secteur des sandwiches
besoins spéciaux de consommation
131 A
21.12.2003–25.12.2004 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet) (Art. 14 et 15 OLT 1)

- 03-3770 / 109471
CGC-Energie SA, 1226 Thônex
interventions de dépannage sur des installations climatiques
besoins spéciaux de consommation
4 A
21.12.2003–23.12.2006 (Nouveau permis)
- 03-3771 / 109472
CGCM SA, 1226 Thônex
interventions de dépannage sur des installations climatiques
besoins spéciaux de consommation
4 A
21.12.2003–23.12.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-3776 / 102074
Ambulances Odier & Fils SA, 1205 Genève
ambulanciers
besoins spéciaux de consommation
14 A
04.01.2004–06.01.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-3934 / 109518
Holcim BF+P SA, 1844 Villeneuve VD
Production de béton pour l'assainissement des tunnels de Glion
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 A
29.03.2004–04.09.2005 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-3176 / 109349
Maison de Vessy, 1234 Vessy
veilleurs de nuit
besoins spéciaux de consommation
24 A
01.09.2003–04.09.2004 (Nouveau permis)
- 04-3867 / 109494
Consortium TCG, 2882 St-Ursanne
Assainissement des tunnels Glovelier et de la Croix
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
45 A
12.01.2004–31.12.2004 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 03-3712 / 109462
Telecards Shop SA, 1204 Genève
services téléphoniques: vente de cartes – conseils – assistance
besoins spéciaux de consommation
2 A
14.12.2003–16.12.2006 (Nouveau permis)
- 03-3773 / 109039
Agence Conviviale, Ansermet André, 1226 Thônex
service «rose et convivial» par téléphone
besoins spéciaux de consommation
4 A
22.02.2004–24.02.2007 (Renouvellement)
- 04-3832 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
laboratoire, analyses et contrôle du lait
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 A
22.02.2004–03.09.2005 (Renouvellement)
- 04-3835 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
chaufferie, production de vapeur et d'eau surchauffé
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 A
22.02.2004–03.09.2005 (Renouvellement)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(Art. 17a, 20, 24 et 28 LTr, art. 34, 37 et 38 OLT1, art. 12 OLT2)**

- 04-3943 / 108968
ISS Aviation SA, 1215 Genève
Personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47 al. 3 OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 A
01.04.2004–01.04.2007 (Renouvellement)

Autorisation pour travail de nuit et jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 03-3621 / 100072
Wago Contact SA, 1564 Domdidier
ateliers d'injection plastique – d'étampage – des automates de montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
108 A
30.11.2003–31.12.2004 (Modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

16 mars 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail